VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTESA L'ENCAN

Stroudback & Stern — Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Knauth, Nachod & Kuhne vs Southern Sales Company

No 91,661, Cour Civile de District, Division "B"

PAR STROUDBACK & STERN, LEONARD L. STERN, ENCANTEUR,

LUNDI, 7 Mars 1910, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur les lieux, **1401** rue du Canal, coin Liberté, en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 Février 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", dans la susdite affaire ci-dessus numérotée :

Le Contenu Entier de la Southern Sales Company

se composant d'Articles de Toilette pour Dames et Messieurs, Marchandises, Installations et autres Effets Mobiliers.

CONDITIONS--A être vendu au plus offrant en bloc pour du Comptant.

CHAS ROSEN, E. J. THILBORGER, M. D. DIMITRY, Avocats.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 322 rue Baronne.

23 fév—23 27—mars 6 7

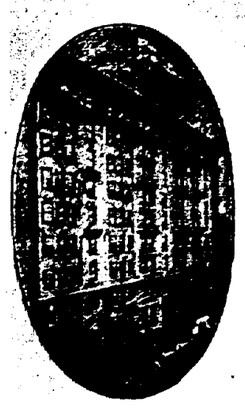

KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres. 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGRÉMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.
Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.
Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.
Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.
Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra

Ecrivez pour demander Livret.

PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.

KING EDWARD HOTEL CO.,

JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,
Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. — Incorporée en 1882 — LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. — Téléphone Main 3313. — TERMES RAISONNABLES.

Bureau : 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

9mars—

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.

No 83,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

921 et 923 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magazins.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désigné par les Nos municipaux 921 et 923 rue Bordeaux.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 6 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Rinieg et Mary Richie, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,663, Division C. Attendu que Joseph Rinieg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Joseph Rinieg et Mary Richie, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Sathon, avocats.

1er mars—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als. No 90,326—Cour Civile de District—Division E.

Vente du "Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters", incluant listes de souscriptions, contrats d'annonces, types, cabinets, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mars 1910, à midi, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 février 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mars 1910 par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Les articles ci-dessus mentionnés d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Devant être vendus pour du comptant comme une installation faisant des affaires.

STROUDBACK & STERN, Encanteur.

Charles Rosen, H. M. Roberts, avocats.

5 mars—5 6 13 16

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe.

JEUDI, le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als. No 91,372—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910, et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Douzième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Tonti Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds au pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds au pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voitures, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement susdemmé et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J Canac, notaire, enrégistré et recordé en cela. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido,

20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als. No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grande Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprenant un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renandin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et S. B. Howard, avocats pour le défendeur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George R. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Huitième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'Ilet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spitzale vs Pauline Spitzale LaCroix. No 91,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon, désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. Le Pice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'îlet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa ; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit : Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden ; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove ; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910 ; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.

5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 5

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson ; chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elisabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le 10 mars 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 28 janvier 1910 et signé en Cour ouverte le 3 février 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux [2] lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Cadiz et Jena, désignés comme lots Nos 18 et 19, sur un plan de H. Mosthausen, architecte, le 26 février 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire ; les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente (30') pieds de face à la rue Constance sur cent quatorze (114') pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Jos A. Lantenschlaeger, W. O. McLeod, S. A. Montgomery, avocats.

6 fév—6 13 20 27—mars 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents : MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le demandeur ; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Oscar Allen est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction ; tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement signé en cour ouverte le 16 février 1910.

Signé : GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme :
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
20 fév—20 26—mars 5 13 19

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 du dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon au dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue St-Claude sur soixante-cinq et 82/100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessus par des terres autrefois appartenant à Gourdain, et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La location et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881, d'après lequel l'encognure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bona-Enfants (maintenant rue St-Claude) une distance de trois cent soixante-quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontrée par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing, est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante-sept pieds un pouce et deux lignes de largeur, et se rétrécit proportionnellement en largeur sur la ligne du fond, et sur le côté ouest il y a une profondeur de douze mille six cent et treize pieds trois pouces et deux lignes et du côté de l'est il y a une profondeur de douze mille et cinq cent cinquante deux pieds, sept pouces et cinq lignes le tout desquels sera démontré plus complètement sur le devis ci-dessus référé, la plus grande portion étant annexée à un acte pardevant Félix J. Puig, notaire, daté du 20 juin 1909.

Conditions—L'acquisition par l'acquéreur de trois billets, signés par le défunt Dennis Sheen, datés du 20 juin 1909 chacun pour la somme de huit mille quatre cent et quarante quatre dollars et quarante quatre cents [$8,444.44] dus respectivement le 30 juin 1910, le 30 juin 1911, le 30 juin 1912, sous portant intérêt au taux de six [6 0/0] pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, la balance comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1910 au-dessus et en plus du montant de son enchère et de déposer chez l'exécuteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt la propriété sera encore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant appartenir à la Succession, jusqu'à l'exécution de l'acte notarial la vente étant faite, sujette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoltes actuelles, une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

27 fév—27—mars 6 12 20 27 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

F. Rivera Richardson vs Cornelius Cook.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 42,317—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LE DI le 10 mars 1910, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un piano et un tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

27 fév—27—mars 4 10

Kolmeyer Jacobs et Hyams Co., Ltd. vs Charles Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 42,486—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de cour, Nos 320 et 322 Passage la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 1er avril 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les droits de rédemption accordés par C. L. Hopkins à Chas Schulz sur le paiement de cinq mille quatre cents dollars d'intérêt expirant le 1er septembre 1910, comme il est complètement démontré en un acte de vente par ledit Charles Schulz à Charles Hopkins, passé pardevant Fergus Kernan, notaire en cette ville, le 17 janvier 1909, enregistré dans le bureau des transferts, livre 227, folio 382 sur la propriété décrite comme suit, à savoir : Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, la projection des rues Deslondes et Chartres et la ligne de la Congrégation de Sainte-Croix, lesquels lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis et certificat d'arpentage faits par Edgar Pilié, voyer, le 27me jour de décembre 1894, annexés à un acte d'achat par Peter Donald de Alfred Delavigne, passé pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville le 10 janvier 1895, lesquels dits lots, sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir : Le lot A formant le coin de la rue Bevers et la projection Deslondes et ayant une profondeur et façade sur ladite rue de projection Deslondes de cent vingt-trois pieds sept pouces et trois lignes, et cent vingt-cinq pieds et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot C de cent vingt-six pieds cinq pouces et sept lignes, ledit lot C ayant cent vingt sept pieds onze pouces et une ligne sur la ligne du lot D. Le dit lot D a une profondeur sur la ligne du lot E de cent vingt neuf pieds quatre pouces et trois lignes ; ledit lot E a une profondeur sur la ligne divisant le dit lot de la propriété de la Congrégation de Sainte Croix de cent trente pieds neuf pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Legier, Gleason & J. J. Ritzmann, avocats pour la demanderesse.

27 fév—mars 5 13 20 27—avril 1

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de D'Armas et McEwen Lumber Co., Ltd., demandant des Renvois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 90,433—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles les second, troisième et huitième comptes provisoires présentés par la Teutonia Bank and Trust Company et Frederick Querens, Jr., receveurs dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audits comptes. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin Cox, avocat. 3 mars—3 7 13

Meyer S. Dreifus versus Colonial Bank and Trust Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,706—Division C—Avis est par le présent donné, aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par J. C. Adams, A. J. Stallings, J. N. Roussel et la German-American Savings Bank and Trust Company, curateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan et Dart, Henry L. Favrot, avocats. 1 mars—1 5 10

Miller Rimer Mfg Co. Ltd. versus Rolling-Aicklen Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 91,634—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Alphonse J. Olmer, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Harnor, avocat. 24 fév—24—28—mars 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de E. H. Downing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,256—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Montgomery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.

J. Zach. Spearing, avocat.

5 mars—5 9 13

Succession de Antonio Sidoti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 90,125.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Rosalia Sidoti, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Harnor, avocat. 24 fév—24—28—mars 5

Succession de William Sommer Hemelict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,015—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par Jane West Benedict, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jessy Benedict Gessner, avocat. 1 mars—1 5 10

Succession de Louise Salles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 91,490—Division E—Attendu que Miss Aline Salles, veuve de Athenaise Lerouge, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louise Salles, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Oscar Schreiner, avocat.

24 fév—24 28—mars 5

Succession de John Brand et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,692—Division E—Attendu que John Brand a présenté une pétition à la cour civile de district à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Brand et épouse, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

3 mars—3 5 13

Succession de Margaret Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 92,573—Division C—Attendu que Thomas M. Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Margaret Pendergast, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Legier & Gleason, avocats. 25 fév—25—mars 1 6

Succession de Mme Maria Biersach Veuve de George Krauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,606—Division D—Attendu que Mme Margaret Krauss, veuve de Nicholas Rohr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Rohr, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — George J. Untereiner, avocat. 26 fév—26—mars 1 6

Succession de Elizabeth Nesbitt May

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 92,583—Division E—Attendu que Charles A. May a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elisabeth Nesbitt May, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats. 24 fév—24 28—mars 5

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard ; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois.*

NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois*

NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether